

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 02-40/2022**

Date de convocation : 4 juillet 2022

Date d'affichage : 4 juillet 2022

Objet : Délégation exceptionnelle pour la signature d'une autorisation d'urbanisme déposée par le Maire à titre personnel

L'an deux mil vingt-deux et le huit juillet à 18 heures,

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Michel sur Savasse régulièrement convoqué par le Maire, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Saint Michel sur Savasse, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Pierre COLOMB, Maire.

Présents : Pierre COLOMB - Jérôme MALORON - Ghislaine BARTHELON - Pierre FERRIER - Anne-Lise TOSI - Audrey MORGANTINI - Annabelle MORILLAS - Jérôme GUILLOUD - Sébastien RUAZ - Sébastien CARMET - Séverine CAPOGNA - Carole MOTTUEL

Absents, excusés : Virginie TARDY

Procurations : Frédéric BERNE à Sébastien RUAZ

Carole MOTTUEL a été nommée secrétaire de séance.

Vu l'article L 422-7 du Code de l'Urbanisme,

Considérant que si le maire est intéressé au projet faisant l'objet d'une demande de permis ou d'une déclaration préalable, soit en son nom personnel, soit comme mandataire, le conseil municipal de la commune désigne un autre de ses membres pour prendre la décision.

Considérant que le Maire a déposé, en juin 2022, une déclaration préalable en son nom personnel (n°DP0263192200008), pour une division parcellaire.

Considérant qu'il est nécessaire que le conseil municipal désigne, spécifiquement dans cette affaire, un conseiller municipal pour signer l'autorisation d'urbanisme sollicitée,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, moins 1 membre, Pierre COLOMB ne prend pas part au vote pour cause de conflit d'intérêt

AUTORISE, par délégation, Jérôme MALORON à signer tous documents relatifs au permis de construire n°DP0263192200008 déposée par M le Maire à titre personnel.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits par les membres du Conseil Municipal soussignés.

Extrait certifié conforme.

Fait à Saint Michel sur Savasse, le 11 juillet 2022

Le Maire

Pierre COLOMB

